

Les présentes conditions générales de vente ont pour objectif de régir les relations entre ML Productions et ses clients. Ces conditions sont considérées comme acceptées dès la signature du devis, ou dès la signature de ce document en cas d'absence de devis, et ce même si des stipulations contraires ou incohérentes seraient indiquées sur tout document venant de la part du client, ou même de ML Productions. Ces conditions sont jointes à l'éventuel devis, et sont consultables à tout moment sur le site internet « ml-productions.com ».

CONTACT : 06.98.54.98.04 // contact.ml.productions@gmail.com

Ci-après, « **CLIENT** » désigne toute personne physique ou morale sollicitant les services de ML Productions, parfois dénommée ci-après « **L'ENTREPRISE** » ou encore « **ML PRODUCTIONS** ».
« **COMMANDE** » désigne l'ensemble des options et services choisis, et récapitulés dans le devis, et dans la facture.

Article 1 // ML PRODUCTIONS

« ML Productions » désigne Maxence Langlet, entreprise individuelle sous le régime de la micro entreprise, au SIRET n° **852 751 544 00010**, au code APE n° **5911A** et au RCS n° **852 751 544 R.C.S. Dunkerque**, dont le siège social est situé au 1 rue Marceau, Résidence Janssens, Appt 15, 59430, Dunkerque. ML Productions propose des prestations audiovisuelles. Une prestation audiovisuelle est un service qui permet aux particuliers, professionnels, services publics ou encore associations de bénéficier de productions vidéos. Nos productions vidéos appartiennent pour la plupart à 6 catégories :

- Captations
- Clips
- Mariages / Évènements Privés
- Reportages / Documentaires
- Vidéos Institutionnelles
- Teasers

Chaque vidéo est réalisée, pour tout ou partie des étapes de production : Pré-Production, Tournage et Post-Production.

Article 2 // DÉROULÉ D'UNE PRESTATION

Chacune des prestations démarre par un premier contact. À l'initiative du client ou de ML Productions, ce premier contact aboutira à un rendez-vous, physique ou téléphonique, afin de déterminer le budget et les besoins du client. Dans la plupart des cas, un devis valable trois mois, accompagné de ce présent document, sera alors proposé, et le client pourra le signer. La signature du devis fera office de bon de commande. Les dates seront bloquées et le projet commencera à partir de la signature électronique du devis, et du versement de l'éventuel acompte de 50% (appelé avancement), si celui-ci est spécifié sur le devis. Après les trois étapes de production, un pré-montage est livré au client, dans un délai stipulé sur le devis, avant d'éventuels « aller-retour » pour corrections. Le paiement final, comptant ou à hauteur du solde restant (si un acompte a été versé) est à régler maximum dix jours après la livraison définitive de la production (sauf stipulations particulières dans le devis).

Article 3 // TARIFS ET OPTIONS

Les grilles de tarifs de ML Productions sont disponibles sur simple demande, dès lors que la prestation souhaitée par le client appartient à l'une des 6 catégories. Si la prestation est complexe ou inhabituelle, des options peuvent être ajoutées, ou un devis sur mesure peut être établi, sous une forme forfaitaire. Tous les tarifs sont indicatifs, et peuvent être modifiés à tout moment. Les options présentes dans les grilles peuvent également être modifiées, et ML Productions se réserve le droit d'imposer certaines options dans le

devis, pour le bon déroulé de la prestation. Une révision du prix total de la commande pourra être étudiée, en supprimant certaines options facultatives. Le client pourra se voir refuser la commande de certaines options, si celles-ci seraient impossibles à réaliser (par exemple, un délai de livraison trop court).

Au contraire, d'autres options dépendent totalement de la prestation souhaitée (par exemple, facturation d'une ½ journée de préparation de matériel si du matériel doit être loué).

Dans la grille de tarifs de certaines catégories, des forfaits sont proposés. Ces forfaits peuvent être détaillés sur simple demande, et comprennent des contraintes techniques basiques. Si des contraintes plus importantes sont souhaitées par le client, la tarif du forfait sera plus élevé.

Comme indiqué dans l'article 2, toutes les spécificités des tarifs et des options seront indiquées avant la remise du devis et sa signature.

Article 4 // MODALITÉS DE PAIEMENT

ML Productions, représentée par Maxence Langlet est une micro-entreprise, dans un premier temps non assujettie à la TVA. Toutes les prestations sont donc facturées Hors Taxes. Lorsque ML Productions aura atteint un certain plafond, la TVA devra être facturée. Le client sera informé d'une éventuelle facture incluant cette TVA au moment de la signature du devis.

« ML Productions » étant uniquement le nom commercial de la micro-entreprise, le compte bancaire ou les paiements seront versés au nom de Maxence Langlet.

Les modes de paiement suivants sont acceptés :

- Virement bancaire
- PayPal
- Chèque à l'ordre de Maxence Langlet (sous réserve de l'accord de ML Productions)
- Espèces (montant maximal de 1.000€)

Un acompte, généralement de 50% du prix indiqué sur le devis, peut-être demandé au client, et doit être versé dès la signature du devis. Le solde restant sera à verser maximum 10 jours après la livraison finale.

Tout retard de paiement fera l'objet de pénalités, à hauteur de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur. Une indemnité forfaitaire de 40€ sera à verser pour les frais de recouvrement.

Article 5 // MODIFICATION DE LA COMMANDE

Pour l'ajout de toute option ou toute prestation dans la commande, que ce soit de la part du client ou de ML Productions, une nouvelle facture sera émise, précédée d'un devis s'il le faut. Dans la majorité des cas, aucun acompte ne sera à verser (sauf spécification sur la facture).

Pour la suppression d'une option dans la commande, que ce soit de la part du client ou de ML Productions, l'avancement sera soldé, et un avoir du devis sera effectué. Une nouvelle facture sera alors éditée.

Article 6 // ANNULATION DE TOUT OU PARTIE DE LA PRODUCTION

Si la commande devait être annulée par ML Productions dans sa totalité, l'intégralité des sommes versées seraient remboursées, quel que soit le stade d'avancement de la prestation.

Le client dispose de sept jours pour se rétracter à partir de la signature du devis. Après sept jours, ou si la prestation a lieu moins de sept jours après la signature du devis, alors, l'acompte serait conservé en totalité. Si toute la prestation est annulée pour une raison indépendante de la volonté de ML Productions et du client (demande d'accréditation ou d'autorisation de tournage refusée, annulation de l'événement à cause des conditions météorologiques etc...) l'acompte serait conservé en totalité.

Certaines options peuvent cependant être annulées en cas de problèmes indépendants de la volonté du client et de ML Productions, causés par le manque de collaboration d'un autre prestataire (vol en drone impossible pour le sous-traitant, refus de la régie de mettre une sortie son à disposition etc...)

Si le report de la prestation dans sa totalité est souhaité, et pouvant arranger les deux parties, les sommes versées pour la première prestation seraient alors remboursées, ou déduites de la seconde prestation reportée.

ML Productions se réserve le droit d'annuler une commande, si les dates souhaitées par le client ne sont plus disponibles, si elle est irréalisable, ou encore si des litiges sont en cours pour de précédentes commandes.

Article 7 // DROIT À L'IMAGE

Le client doit s'assurer que toutes les personnes susceptibles de figurer à l'image acceptent d'être filmées, et doit informer ML Productions des éventuels refus. ML Productions peut mettre à disposition du client, sur simple demande, des affichages, stipulant que toute personne ne souhaitant pas être filmée est tenue de contacter ML Productions par mail. Une fiche individuelle type peut également être mise à disposition. Si le tournage devait être annulé car l'une des personnes ne donne pas son accord pour être filmée, l'acompte serait conservé en totalité. Si une personne change d'avis après le tournage (ce qui peut engendrer une impossibilité de diffusion de la vidéo), la prestation sera facturée dans sa totalité. En effet, ML Productions ne pourra être tenu pour responsable, si le client diffuse une vidéo dans laquelle figure une personne ayant refusé toute apparition à l'image.

Article 8 // LIEUX DE TOURNAGE

L'accès au lieu de tournage doit être simplifié. L'éventuelle sécurité ou les responsables du lieu doivent être informés par le client de la venue de ML Productions, Maxence Langlet et ses éventuels sous-traitants. L'adresse du ou des lieu(x) de tournage ou du point de rendez-vous doit être précise, et communiquée en amont du tournage. ML Productions peut demander au client un accès au lieu du tournage par une entrée différente de celle du public, et/ou à des heures où le public ne peut pas accéder au lieu.

Article 9 // DROIT DE PUBLICITÉ

Dans chacune des productions, le logo ML Productions apparaît au début et à la fin de la vidéo. Durant le tournage, Maxence Langlet et ses éventuels sous-traitants se réservent le droit de porter des vêtements publicitaires, marqués du logo ML Productions, ou, du logo du sous-traitant. Le client peut s'opposer à ce droit de publicité, que ce soit la présence du logo ML Productions dans la vidéo, ou sur les vêtements publicitaires, en adressant par voie postale un courrier motivé en recommandé, minimum 72h avant le début du tournage. Toute opposition aux droits de publicités cités ci-dessus est facturée.

ML Productions se réserve également le droit d'utiliser le logo ou de citer le nom du client, de son association, de son service public ou de son entreprise, ainsi que de diffuser des informations et des photographies du tournage ou du montage sur tous ses médias de communications, existants et à venir. Toute opposition de la part du client devra faire l'objet d'un courrier motivé en recommandé, à adresser par voie postale minimum 72h avant le début du tournage. Ces dernières oppositions ne sont, elles, pas facturées.

Au cours du tournage, ML Productions s'autorise à proposer ses services et à échanger sur son activité, avec toute personne intéressée présente sur le lieu du tournage.

L'ensemble du matériel appartenant à ML Productions est marqué d'une étiquette contenant le logo de l'entreprise, afin de lutter contre la perte ou le vol de matériel. Tout le matériel est marqué, sans aucune opposition possible. Le client s'engage à informer ML Productions de la découverte de matériel oublié, ou perdu au cours du tournage.

Article 10 // MODALITÉS DE LIVRAISON

La livraison d'une vidéo peut être faite sous plusieurs formes : sur clé USB ou Disque Dur livrés en mains propres ou par envoi postal, ou encore par mail. Le mode de livraison est déterminé lors de la création du devis, avec l'accord et la prise en compte des contraintes des deux partis. Tout support donné par le client doit être formaté en EXFAT (compatibilité Windows et Mac). Si ML Productions devait formater le support, aucun dédommagement ne pourrait être versé si des données étaient perdues. ML Productions ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la perte par La Poste d'un support donné par le client.

S'il était impossible de livrer la vidéo sur le support choisi, ML Productions mettrait tout en œuvre pour tout de même livrer la vidéo dans les temps.

Lors de la création du devis, un délai de livraison est fixé, avec l'accord des deux partis. Les tarifs des délais sont dégressifs. ML Productions se réserve le droit de refuser un délai qui serait trop court par rapport au temps de montage prévu. Le délai de livraison choisi concerne la livraison de la première version du montage. Un aller-retour pour procéder à des corrections est possible et gratuit, et est effectué au plus vite (le délai maximum étant le délai prévu pour la première livraison, renouvelé). Les éventuels aller-retour suivants sont facturés.

En cas de retard de livraison du fait du client (par exemple, indisponibilité le jour de la livraison, ou rajout de contraintes qui ajoutent du temps de montage), aucune remise n'est effectuée sur la facture. En cas de retard de la part de ML Productions, le tarif est ajusté en fonction du délai réellement écoulé. Le client ne peut en aucun cas annuler la commande suite au retard de la livraison. Toute production est livrée maximum 30 jours après le dernier jour du tournage, ou après le jour de la réception des images si celles-ci sont fournies par le client. Pour la restitution de tout ou parties des productions commandées sur un même devis, la prestation devra être réglée dans son intégralité.

Article 11 // DIFFUSION DES PRODUCTIONS

Article 11.1 // Concernant ML Productions

Étant propriétaire des images, et de la production finale, ML Productions se réserve le droit de diffuser toutes images et toutes productions à des fins promotionnelles, sur ses médias de communication existants et à venir, et pour une durée indéterminée, sauf demande écrite et motivée, adressée par voie postale minimum 72h avant la date de livraison prévue. Tout pré-montage ou toute livraison non-validée par le client peut être l'objet d'un titrage « anti-vol » présent en filigrane tout du long, qui serait bien-sûr ôté au moment de la livraison de la production finale.

Article 11.2 // Concernant le Client

Dès lors que la production finale est livrée et validée par les deux parties, le client est propriétaire de cette production finale, et peut la diffuser sur les supports qui ont été déterminés lors de la création du devis. Pour une duplication sur DVD ou tout autre support, un supplément est facturé, et indiqué dès la création du devis. La vente de la vidéo par le client devra faire l'objet d'une demande écrite adressée à ML Productions. Toutefois, si le client accepte d'établir une relation de crosspostage entre sa page Facebook et la page Facebook ML Productions, une remise est faite sur la facture.

Il est cependant strictement interdit pour le client et ses partenaires de diffuser, au public comme dans un cercle privé, et sur tout support existant :

- Les pré-montages, qu'ils soient avec ou sans titrage « anti-vol ».
- Les rushs, si ceux-ci ont été livrés (sauf cas exceptionnel avec l'accord des deux parties).
- Une version retouchée, remontée ou recadrée de la vidéo.
- La vidéo accompagnée d'une description mensongère ou incohérente avec le sujet de la vidéo.

La diffusion ou utilisation de toute ou partie de la production finale par une personne tierce (par exemple un autre prestataire ou un média) devra faire l'objet d'une demande écrite et d'une approbation, elle aussi écrite, de la part de ML Productions, et ce durant une période illimitée.

La diffusion des rushs sans aucun habillage, par exemple sur un média, devra elle aussi faire l'objet d'une demande écrite avec approbation. Généralement, la diffusion sera acceptée dès lors que la source des images est citée, par exemple sous la forme « images : ML Productions » (Attention : les rushs sont conservés un mois maximum après la livraison de la production finale).

Article 12 // CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

Article 12.1 // Concernant ML Productions

En aucun cas, ML Productions ne diffusera, par quelque moyen que ce soit, toute information ou document confidentiel communiqué par le client, dès l'instant où ce dernier aura signalé à ML Productions une quelconque confidentialité. De même, devront être signalés tous les éléments faisant partie d'un éventuel secret professionnel.

Article 12.2 // Concernant le client

Les devis, factures, avoirs, soldes, acomptes ou encore grilles de tarifs sont des documents livrés au client par ML Productions. Il est alors strictement interdit pour le client, de communiquer quelque document ou son contenu, ou quelque tarif que ce soit, par oral ou par écrit, aussi bien à son cercle professionnel, familial, ou encore à tout prestataire concurrent. Aussi, toute diffusion de documents confidentiels sur internet est interdite.

Article 13 // SOUS-TRAITANCE

Le client accepte toute sous-traitance imposée par ML Productions, pour des missions impossibles à réaliser par Maxence Langlet seul, ou pour des missions nécessitant des compétences particulières, ou du matériel particulier. Si les délais de livraison du ou des sous-traitant(s) n'étaient pas respectés, ML Productions ne pourrait être tenu responsable du retard occasionné.

Article 14.1 // LE CLIENT S'ÉNGAGE À...

- Tout mettre en œuvre pour la réussite de la prestation, car ML Productions se fixe une obligation de résultat.
- Faire les éventuelles demandes d'accréditation, sauf cas exceptionnel, avec l'accord des deux parties.
- Informer ML Productions de la présence sur le même projet ou le même lieu d'un éventuel autre prestataire concurrent.
- Fournir, dans la mesure du possible, un badge, un bracelet ou un ticket d'entrée mentionnant « ML Productions », « Maxence Langlet » ou « Vidéo » si le tournage devait se tenir dans un lieu où les entrées/sorties sont contrôlées.
- Mettre à disposition un local (sécurisé ou non) pour le stockage du matériel, durant le temps du tournage.
- Accepter le style artistique de la production.
- Engager sa responsabilité pour toute information ou tout propos faux, erroné ou mensonger, diffusé par le biais d'une vidéo réalisée par ML Productions.

Article 14.2 // ML PRODUCTIONS S'ÉNGAGE À...

- Tout mettre en œuvre pour la réussite de la prestation en cas de panne matérielle. Toute panne engendrant une impossibilité de tournage serait suivie du remboursement des sommes versées, si celles-ci concernaient le tournage en question.
- Se montrer le plus clair et transparent possible sur les tarifs, les options et prestations proposées.
- Accepter dans la limite du possible, toute demande de tournage devant se dérouler dans des conditions difficiles.
- Ne pas porter pour responsable le client, si le matériel de tournage est volé, ou perdu.
- Fournir une production de la meilleure qualité possible.
- Céder au client tous les droits d'auteurs concernant la **production finale, uniquement.**
- Accepter et étudier toute plainte écrite, adressée dans un délai de sept jours après la date de la facturation, pour toute erreur présente sur la facture.
- Rembourser tout matériel perdu ou cassé, prêté par le client (dans une limite forfaitaire de 100€).
- Conserver les rushes du tournage minimum 2 mois après la date de livraison.

En cas de litige, la juridiction compétente est le Tribunal de Commerce de Dunkerque.

SIGNATURE DU CLIENT (en cas d'absence de devis).

SIGNATURE DE MAXENCE LANGLET

le _____

